

NOTICE D'INSTALLATION

Sirène d'alarme intérieure auto alimentée

Version 3



SX

Fabrication Française
Conforme aux normes Européennes
EN 50131-4 en grade II



Photo non contractuelle

La SX est admise aux marques NF et A2P « 2 boucliers » conformément à la norme **NF EN 50131-4** en grade 2 et au référentiel de certification NF324-H58 sous le numéro : 3120100001 -- Unité de fabrication : N° 122 P2

CNPP Cert. (centre national de prévention et de protection):

<http://www.cnpp.com>

AFNOR Certification :

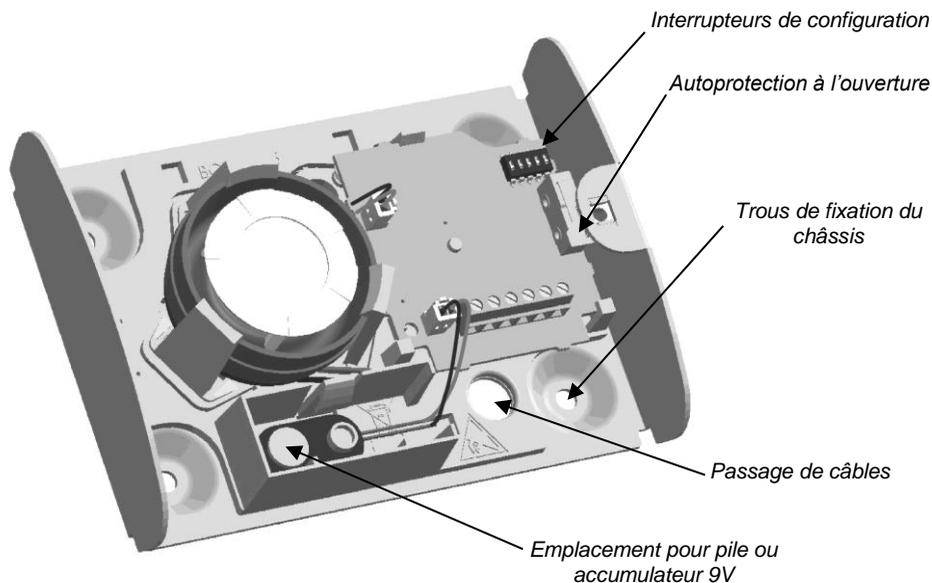
<http://www.marque-nf.com>

Conformément à notre politique d'amélioration continue de nos produits, les informations contenues dans cette notice peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. ATLS ne pourra être tenue responsable des erreurs contenues dans ce document, ni des dommages fortuits ou consécutifs ayant trait à la fourniture, la qualité ou l'usage de ce dernier.

Les produits de la gamme ALTEC sont conçus et fabriqués en France par la société ATLS
SX et ALTEC sont des marques déposées par ATLS

PRESENTATION

La SX est une sirène intérieure de faible encombrement en acier de 1.5mm d'épaisseur, auto protégée à l'ouverture, avec logement pour pile ou accumulateur 9V.



CONSIGNES DE SECURITE

- Durant les essais, portez un casque de protection auditive ou tenez vous à une distance raisonnable de la SX.
- Evitez toute intervention sur la SX par temps orageux.
- N'utilisez que les piles ou accumulateurs indiqués dans le tableau des caractéristiques.

INSTALLATION

La SX est exclusivement prévue pour un usage intérieur. Elle se fixe sur une paroi verticale et plane de surface supérieure à celle de son boîtier en laissant au moins 2 cm de chaque côté. Pour la fixation, utiliser quatre vis de diamètre 4 à 5 mm et de 25 à 30 mm de longueur (non fournies)

L'autoprotection à l'ouverture est assurée par l'interrupteur à lamelle actionné par la vis de fermeture du capot.

Il est impératif de procéder à des essais pour vérifier le bon fonctionnement de l'alarme sonore et de l'autoprotection après installation. Il est aussi recommandé de vérifier périodiquement le bon serrage des connexions ainsi que l'état de la pile ou de l'accumulateur interne et le remplacer si nécessaire.

CABLAGE

UTILISATION DE LA SX AVEC UN ACCUMULATEUR	
	1 Connexion pour accumulateur 9V NI MH
	2 Alimentation +12VDC avec limitation du courant de charge pour l'accumulateur
	3 0V de l'alimentation
	4 Signal de commande de la sirène
	5 Circuit d'autoprotection

UTILISATION DE LA SX AVEC UNE PILE ALCALINE	
	1 Connexion pour pile alcaline 9V
	2 Alimentation +12VDC directe ATTENTION : ne rien raccorder sur « +12V charge » au risque de détériorer la pile alcaline
	3 0V de l'alimentation
	4 Signal de commande de la sirène
	5 Circuit d'autoprotection

UTILISATION DE LA SX SANS PILE NI ACCUMULATEUR	
ATTENTION : Mode de câblage non autorisé dans le cadre du NF & A2P	
	1 Supprimer le connecteur de la pile pour éviter tous risques de court circuit
	2 Alimentation +12VDC directe
	3 0V de l'alimentation
	4 Signal de commande de la sirène
	5 Circuit d'autoprotection

FONCTIONNEMENT

La durée de sonnerie de la SX est temporisée à 10 minutes. Pour relancer la SX, le signal de blocage doit réapparaître sur la borne SIR pendant au moins une seconde. A la mise sous tension, la SX déclenche immédiatement si l'entrée SIR est en défaut et si l'interrupteur 3 est sur « OFF ».

ATTENTION : En cas de coupure de l'alimentation (+12V Charge / +12V Direct), la SX émet un BIP sonore toutes les 5s si l'interrupteur 4 est laissé en position « OFF ».

Interrupteurs de configuration de la SX :

Position	Interrupteur 1	Interrupteur 2	Interrupteur 3	Interrupteur 4	Interrupteur 5
Fonction	Volume sonore consommation	Polarité de l'entrée SIR	Fonctionnement de l'entrée SIR	Coupeure d'alimentation	Non Utilisé
ON	« MIN » 97dBa (+/-2dBa) 50mA	0 VDC	Alarme à l'apparition du signal «SIR» ⁽¹⁾	Signal sonore désactivé ⁽²⁾	Non utilisé
OFF	« MAX » 104dB (+/-2dBa) 250mA	12 VDC	Alarme à la disparition du signal «SIR»	Signal sonore activé	Non utilisé

(1) Le fonctionnement de SIR en apparition n'est pas autorisé dans le cadre du NF & A2P.

(2) La surveillance de l'alimentation déportée est imposée dans le cadre du NF & A2P.

